

# POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

## Table des matières

<b>I. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Développement durable .....</b>	<b>3</b>
<b>III. Politique sociale .....</b>	<b>4</b>
<b>IV. Écosystème vertueux et orientations sociétales .....</b>	<b>4</b>
<b>A. Transparence .....</b>	<b>4</b>
<b>B. Éthique.....</b>	<b>4</b>
<b>C. Confidentialité .....</b>	<b>4</b>
<b>D. Concurrence .....</b>	<b>5</b>
<b>E. Engagements fournisseurs.....</b>	<b>5</b>
<b>V. Pacte mondial des Nations Unies .....</b>	<b>5</b>
<b>A. Droits de l'Homme .....</b>	<b>5</b>
<b>B. Normes internationales du travail.....</b>	<b>6</b>
<b>C. Environnement.....</b>	<b>6</b>
<b>D. Lutte contre la corruption .....</b>	<b>7</b>

## I. Introduction

CARTLY Sàrl (ci-après également « CARTLY » ou l'« entreprise ») est un service fondé en 2021 qui propose à ses clients un accès à une plateforme permettant la création et la gestion de cartes de visite virtuelles pouvant être échangées par différents médias, notamment par le biais d'un lien Internet (URL) envoyé via SMS, WhatsApp, ou encore par le scan d'un code QR, ainsi que tout autre mode de partage disponible sur l'appareil de l'utilisateur (SMS, AirDrop, réseaux sociaux, WhatsApp, email, MS Teams, etc.).

Les collaborateurs de CARTLY partagent les valeurs de l'entreprise, qui sont notamment la culture du service, la transparence, le partenariat, l'empathie, la créativité, la réactivité et l'engagement. Consciente de ses responsabilités, CARTLY s'engage à prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux de ses activités dans l'ensemble de ses décisions, actions, et recommandations faites à ses clients.

La participation de CARTLY au développement durable se concrétise de différentes manières, par exemple par l'achat d'arbres au travers de la société Almighty Trees dans des massifs forestiers en Suisse et à l'étranger, dans le but de compenser l'empreinte carbone de l'entreprise.

La présente politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) permet notamment à CARTLY de réduire son impact environnemental, d'améliorer ses relations clients et la pertinence de ses recommandations.

Gage d'une pérennité durable, notre politique RSE constitue la clé d'une croissance partagée et profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires, clients et l'écosystème au sein duquel nous évoluons.

La politique RSE de CARTLY s'articule ainsi autour des quatre piliers suivants :

1. Développement durable ;
2. Politique sociale ;
3. Écosystème vertueux et orientations sociétales ;
4. Pacte mondial.

## II. Développement durable

Pour mettre en œuvre ses services, CARTLY utilise des ressources informatiques. A cet égard, l'objectif poursuivi est de réduire l'impact de nos systèmes d'information sur l'environnement. Afin de limiter leur empreinte carbone et énergétique, CARTLY mène différentes actions.

Nous faisons le choix exclusif d'un hébergeur suisse éco responsable : Infomaniak Network SA (ci-après également « Infomaniak »). L'éco-innovation est au cœur de la philosophie d'Infomaniak, qui a engagé depuis 2007 un processus de réduction de la consommation énergétique de ses centres de données.

Par ailleurs, CARTLY est engagée dans une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce à la visioconférence et à la web conférence (utilisation notamment de Microsoft Teams et Zoom).

Lorsque les déplacements des collaborateurs de l'entreprise s'avèrent nécessaires, le transport collectif est favorisé (transports publics, véhicules partagés, etc.).

### III. Politique sociale

L'engagement envers le bien-être des collaborateurs est au cœur du management de CARTLY.

L'entreprise s'attache, au travers de son organisation, de son modèle de management et des avantages qu'elle propose, à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. Dans ce but, notre entreprise a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses collaborateurs, comme par exemple le télétravail et une grande autonomie dans l'organisation du travail.

## IV. Écosystème vertueux et orientations sociétales

### A. Transparence

L'entreprise s'engage à traiter ses parties prenantes de manière honnête et transparente, notamment en transmettant les informations requises rapidement et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui lui sont posées. Les informations communiquées aux associés, collaborateurs, clients et partenaires de CARTLY sont précises, claires et fiables.

### B. Éthique

CARTLY place l'éthique au centre de ses relations commerciales. Elle s'engage ainsi à lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

En application de ces principes, toute personne étant impliquée directement ou indirectement dans les projets que nous menons doit éviter les situations dans lesquelles des intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de CARTLY et nuire à l'entreprise, ses clients ou ses partenaires.

Nous veillons à ce que l'indépendance soit au centre de chacune des décisions prises avec les différents partenaires de l'entreprise. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être communiqué à la direction de CARTLY afin de nous permettre de le prévenir ou de le résoudre.

L'entreprise veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et veille à ce qu'ils respectent également les principes inscrits dans la présente politique.

### C. Confidentialité

L'entreprise s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des informations confidentielles reçues de ses collaborateurs, clients et partenaires, et à ne pas les détourner

de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition de tiers sans consentement.

Ceci implique également que les collaborateurs respectent la confidentialité et la sécurité des informations et données (y compris personnelles) traitées par CARTLY. Il est également essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à CARTLY reste strictement confidentielle.

## D. Concurrence

L'entreprise s'engage à respecter les règles relatives au droit national et international de la concurrence et s'interdit toute pratique ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence.

## E. Engagements fournisseurs

Depuis sa création, CARTLY privilégie au maximum le choix de fournisseurs remplissant des critères de développement durable.

Par ailleurs, CARTLY respecte scrupuleusement les conditions de paiement de ses fournisseurs.

## V. Pacte mondial des Nations Unies

CARTLY est proactivement respectueuse des Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>1</sup> qui s'articulent autour de 4 grands axes :

1. Droits de l'Homme ;
2. Normes internationales du travail ;
3. Environnement ;
4. Lutte contre la corruption.

### A. Droits de l'Homme

#### 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

CARTLY tient compte de son impact potentiel sur tous les droits. Nous nous référons notamment à la Charte internationale des droits de l'Homme et aux principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous portons une attention particulière aux droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes atteintes de handicaps, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes âgées, etc.

---

<sup>1</sup> <https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/>.

## **2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme**

CARTLY fait preuve d'une diligence raisonnable, en particulier au sein de sa chaîne de valeur.

Nous mettons en place des processus permettant d'identifier, prévenir ou d'atténuer les risques sur les droits de l'Homme liés à ses produits, opérations ou services.

## **B. Normes internationales du travail**

### **3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective**

Au sein de notre entreprise, nous respectons la liberté d'association et la possibilité pour nos collaborateurs de discuter librement des questions au travail afin de parvenir à des accords qui sont mutuellement acceptables.

Nous concevons cette liberté comme un outil essentiel de la paix du travail.

### **4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**

CARTLY ne pratique évidemment pas le travail forcé, mais nous vérifions de surcroît que tel ne soit pas non plus le cas de nos partenaires.

### **5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants**

Nous ne pratiquons naturellement pas le travail des enfants, et nous veillons à ce que ce ne soit pas non plus le cas de toute organisation avec qui nous travaillons.

### **6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession**

CARTLY a profondément à cœur d'éviter toute forme de discrimination à tous les échelons de la vie en entreprise (recrutement, rémunération, heures de travail et de repos / congés payés, protection de la maternité, sécurité de l'emploi, affectation de postes, évaluation du rendement et de l'avancement, formation et opportunités, perspectives d'emploi, sécurité sociale, sécurité et la santé au travail, etc.).

Nos collaborateurs sont sélectionnés sur la base de leur capacité à faire le travail et il n'y a aucune distinction, exclusion ou préférence fondée sur d'autres motifs.

Par ailleurs, nous sommes conscients des diversités de langue, de culture et de situation familiale qui peuvent exister au sein du personnel. Par conséquent, nous encourageons nos cadres à chercher à comprendre les différents types de discrimination et la manière dont ils peuvent affecter nos collaborateurs.

Chez CARTLY nous considérons que la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail sont une chance et créent des résultats positifs.

## **C. Environnement**

### **7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**

La protection de l'environnement est un des principes fondateurs de CARTLY qui vise notamment le remplacement des cartes de visite en papier par des cartes de visite virtuelles.

Nous appliquons le principe de prévention et sommes convaincus qu'il est plus rentable de prendre des mesures précoces pour s'assurer que les dommages environnementaux ne se produisent pas.

#### **8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

Nous veillons à ce que les activités de notre entreprise portent le moins possible atteinte à l'environnement et ces démarches sont ancrées dans notre politique d'entreprise.

A cet égard, nous assurons la transparence et un dialogue impartial avec nos partenaires.

#### **9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

Nous mettons tout en œuvre pour que les technologies que nous développons et que nous utilisons soient respectueuses de l'environnement et moins polluantes. Ainsi, CARTLY est une entreprise très largement digitalisée.

C'est dans cet état d'esprit que nous promovons et commercialisons nos cartes de visite virtuelles.

### **D. Lutte contre la corruption**

#### **10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin**

Nous sensibilisons tous nos collaborateurs à la problématique et aux dangers de la corruption sous toutes ses formes afin qu'elle ne trouve pas sa place dans notre entreprise et dans nos affaires.